

# SYNDICALISME UNIVERSITAIRE

Bulletin hebdomadaire du Syndicat Général de l'Education Nationale (C.F.D.T.)  
— 82, Rue d'Hauteville, PARIS (10<sup>e</sup>) — Téléphone : PRO 92-37 —

## SOMMAIRE

PAGE 2

RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR  
O.R.S.T.O.M. : Régime des congés  
Personnels techniques et adm. du C.N.R.S.  
Statuts — Commissions

PAGE 3

PREMIER DEGRE  
L'instituteur débutant — Examens et  
concours 1965  
Les C.E.S. et les directeurs de C.E.G.

PAGES 4 ET 5

C. E. T.  
Les apprentis scolarisés — Nouvelles des  
académies — Temps perdu par l'administration  
— Décomptes de services P.T.A. et  
chefs d'ateliers.

PAGES 6 ET 7

SECTION DES LYCEES ET DES C.E.S.  
Catégories M.I.S.E.-A.E.-M.A.  
Casse-Cou !

PAGE 8

ACTION REVENDICATIVE  
RELATIONS CULTURELLES  
CHRONIQUE PEDAGOGIQUE

## LES SYNDICATS SONT PRÊTS AU DIALOGUE

**E**n se déclarant satisfait des résultats des deux journées de grèves des 27 et 28 janvier qui correspondent à la troisième phase du plan d'action préconisé par le Comité de liaison C.F.D.T. notre bureau confédéral a traduit l'opinion des organisations, dont le S.G.E.N., qui composent ce comité.

Cette grève échelée sur deux jours n'a pas revêtu le même caractère que celle du 11 décembre dont elle était la continuation, et ceci a surpris certains.

C'est justement parce qu'elles ne peuvent pas être considérées indépendamment des manifestations du 2 décembre et de la grève du 11 décembre que ces deux journées n'avaient plus à provoquer un effet de choc semblable à celui du 11 décembre.

Il faut ajouter que délibérément les syndicats des électriques et des gaziers se sont refusés à faire supporter, spécialement en cette période, aux usagers domestiques les conséquences d'une action qui vise les pouvoirs publics.

Il est regrettable que cette maîtrise de l'action et cette manifestation du sens de leur responsabilité dont ont fait preuve les syndicats puissent être exploitées contre eux.

La lecture d'une certaine presse est à ce sujet très édifiante. Alors qu'à l'occasion du 11 décembre on reprochait la disproportion entre les objectifs à atteindre et les moyens mis en œuvre dont les petits usagers faisaient les frais, ne vient-on pas, cette fois, de déclarer que « les syndicalistes eux-mêmes ont émoussé fortement l'arme exceptionnelle qu'est la grève en lui enlevant volontairement son caractère absolu ».

Il est vrai que par une habile présentation des choses le gouvernement a voulu laisser croire qu'un compromis s'était établi entre ses directions et les syndicats intéressés. Quelle bonne manœuvre qui permettrait, si elle réussissait, de déconsidérer les responsables syndicaux aux yeux de leurs mandants !

En réalité, nos camarades sont restés MAITRES DE LEUR GREVE. Dans un communiqué du 21 janvier, ils déclaraient « en raison de la période hivernale, les fédérations confirment leur souci de limiter les perturbations dans l'alimentation des consommateurs particuliers tel qu'elles le recommandaient à leurs syndicats dès le 12 janvier dernier ».

Le soir même de la grève, un nouveau communiqué commun précise : « les manœuvres les plus diverses ont été tentées pour empêcher le personnel d'atteindre cet objectif (1)... Le public comprendra que les responsables syndicaux s'indignent des propos de gouvernement tendant à accréditer la légende d'un accord avec lui, les décisions syndicales ayant été prises au mépris des pressions et des intimidations ».

Cette plus grande souplesse dans les modalités de la grève a permis à certains de considérer qu'elle avait été moins suivie dans l'ensemble des professions que celle du 11 décembre. Ce n'est pas si sûr.

L'arrêt total et simultané des grands secteurs de base, E.D.F., S.N.C.F., en paralysant les autres secteurs peut faire naître des illusions quant à la combativité de l'ensemble. Le fait que, cette fois, la grève ne soit pas produite le même jour dans les deux secteurs de base, associé à la considération de l'intérêt des « petits usagers », ont laissé un champ plus libre à ceux qui, habituellement, se classent sous la rubrique « empêchés pour faire de grève ». De ce point de vue, les journées des 27 et 28 janvier constituent en quelque sorte une opération vérité.

Pour conclure sur ce point, nous pouvons faire notre cette appréciation d'un quotidien du soir : « Il faut souhaiter que la sagesse l'emporte chez tout le monde et que l'on ne se laisse pas aller à la tentation d'interpréter la nouvelle forme d'action adoptée comme une marque de faiblesse. Car cette tentation existe : une grève qui gêne moins passe facilement pour une grève moins réussie. Il serait cependant dangereux de considérer ceux qui renoncent volontairement à débrayer par souci du bien commun comme des gens prêts à tout accepter. »

Après cette troisième étape d'une action progressive et continue, chaque organisation va faire le point. Mais là encore, le communiqué de notre bureau confédéral traduit notre sentiment : « c'est en fonction de la volonté du gouvernement de dialoguer et de conclure que seront déterminées les positions des organisations de la C.F.D.T. »

Il paraît que le gouvernement envisagerait d'assouplir les procédures de discussion dans les secteurs nationalisés. Par ailleurs, dans une lettre adressée aux fédérations de fonctionnaires, le ministre d'Etat chargé de la Fonction publique faisait part récemment de son intention de saisir le Conseil Supérieur de la Fonction publique « des questions relatives aux augmentations de rémunérations prévues pour 1965 » en précisant que les organisations syndicales seraient associées à la préparation du travail.

S'il s'agit de véritables négociations, les syndicats sont prêts.

P. MARTINET.

(1) Selon le même communiqué « la consommation industrielle représente en France 80 % de la production totale, 90 % de cette consommation industrielle ont été neutralisés par cette action. »

### Enseignement supérieur

## REFAIRE L'UNIVERSITÉ

par J. REVEL

NOUS camarades de la section des écoles normales supérieures nous adressent le compte rendu du débat organisé le 20 janvier par la société des Amis de l'E.N.S. avec la participation de MM. Capelle, ancien directeur général de la Pédagogie et des Enseignements scolaires, Durry et Zamansky, doyens des Facultés des Lettres et des Sciences de l'Université de Paris, Ponte, président-directeur général de la C.S.F., membres des commissions Fouchet, venus exposer, en présence d'un grand nombre de membres des Enseignements supérieur et secondaire et d'inspecteurs généraux, les problèmes suscités par le projet de réforme de l'enseignement.

On s'est étonné, dès l'abord, tant dans le public que parmi les orateurs, qu'il ait fallu la médiation assurément méritoire d'une association privée pour qu'une telle réunion d'information et de discussion pût être tenue, et l'on a souligné avec force la nécessité d'un instrument de dialogue.

### 1<sup>er</sup> L'enseignement secondaire et le baccalauréat

M. Capelle, seul, a paru soucieux de lier les problèmes de l'Enseignement supérieur à ceux de l'Enseignement secondaire, dans une conception globale de la réforme. Il considère — avec optimisme — comme pratiquement réalisée l'unification du premier cycle, et souhaite l'organisation d'un enseignement différencié selon les aptitudes, pratiques ou conceptuelles, de l'élève pendant quatre ans, ce choix se prépareraient selon des seuils, et selon une orientation moins négative et exclusive que celle pratiquée jusqu'ici. Si M. Capelle précise que cette orientation ne saurait, en aucun cas, être contraignante ni la différenciation définitive, il n'en indique cependant pas les modalités pratiques. Insistant enfin sur la situation et les conditions du baccalauréat (rachat officiel, etc...), il souligne que le baccalauréat n'est pas un titre de capacité et qu'il ne saurait constituer un mode de sélection pour l'entrée dans les Enseignements supérieurs, mais au mieux une sanction de fin d'études secondaires : c'est à partir de ces principes seulement qu'on doit en envisager la réforme.

### 2<sup>er</sup> L'enseignement supérieur

#### a) LES I.F.P.S.

M. Capelle rappelle que les Facultés sont, actuellement, le refuge des étudiants qui n'ont subi aucune sélection, alors qu'une telle sélection existe pour les écoles normales primaires, les actuelles sections de techniciens supérieurs des lycées, et les écoles d'ingénieurs (celles-ci devant, selon nous, être englobées dans une réforme de l'Université). Les

I.F.P.S. assureront une formation de qualité.

Les I.F.P.S. doivent proposer aux étudiants d'autres exigences que celles des concours existants, mais elles aussi spécifiques et positives. A ce propos, M. Zamansky dit l'urgence du développement de ces sections (des organisations privées ont commencé, empiriquement, à créer un secteur concurrentiel), et la difficulté de l'assurer, tant qu'une étude précise des débouchés offerts aux techniciens — comme aux licenciés — n'est pas faite. Le statut des I.F.P.S. fait aussi problème : M. Capelle semble finalement d'accord avec M. Zamansky, auteur d'un projet en ce sens, sur un statut de Collèges techniques universitaires (C.T.U.) et M. Zamansky insiste sur le fait qu'ils doivent être passés sous l'égide de l'Université et avec la collaboration de son corps enseignant — et que des « passerelles » doivent être maintenues entre les I.F.P.S. et les Facultés. A ce propos, les deux orateurs rappellent que la notion de

Faculté n'est qu'administrative ; plutôt qu'aux besoins, peu significants, d'un ressort administratif, les professeurs devraient pouvoir répondre à ceux d'une Université. M. Capelle souhaite, en ce sens, la formation d'une unité nouvelle, plus souple : les instituts d'Université assureront une plus grande disponibilité d'emploi des maîtres, en même temps qu'une plus facile mobilité du public.

#### b) PROPEDEUTIQUE ET CLASSES PRÉPARATOIRES AUX GRANDES ÉCOLES

M. Capelle souhaite un rapprochement des programmes, qui n'est possible que par un encadrement plus serré des groupes des Facultés.

#### c) LA LICENCE

Tous les orateurs se sont élevés contre le projet d'une licence en deux ans (1) qui, dit

(Suite page 2.)

## ACADEMIE DE PARIS

JEUDI 11 FÉVRIER

ASSEMBLEE ANNUELLE  
de la SECTION de la  
SEINE 1<sup>er</sup> DEGRÉ

- Election du Conseil syndical
- Préparation des élections à la C.A.P.
- Problèmes d'actualité.

Immeuble C.F.D.T. - 26, rue Montholon  
Salle n° 1 - 14 heures à 18 heures

## PERSONNELS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS DU C.N.R.S.

### STATUT

A la suite de l'entrevue que nous avions eue avec M. Blanchard, le 12 janvier, l'assemblée générale du 19 janvier avait mandaté l'Intersyndicale pour qu'elle prenne contact avec la Direction du C.N.R.S. L'Intersyndicale a été reçue par M. Jacquinot, directeur général du C.N.R.S., le vendredi 22 janvier. MM. Lefort et Coupry étaient présents. Les propositions de l'Education nationale concernant les dessinateurs étaient très différentes de celles des syndicats ; nous souhaitons en reparler avec notre Direction avant la nouvelle entrevue que, sur notre demande, M. Blanchard nous avait fixée pour le 25.

La Direction nous a fait savoir qu'elle venait de proposer à l'Education nationale que soient intégrés dans la catégorie « 2 B » les dessinateurs d'études et les dessinateurs peintres hors catégorie. Les dessinateurs peintres seraient alors en « 3 B ». Il n'a pas été question, au cours de cette entrevue, de la catégorie « 1 C », pour laquelle M. Blanchard dé-

vait donner sa réponse quant à l'intégration en « 1 B ».

Les « 3 C » et « 4 C », pour lesquels l'intégration en « 4 » et « 5 B » avait déjà été discutée, n'ont pas été évoqués.

Nous nous sommes rendus le 25 chez M. Blanchard afin de connaître sa position sur les intégrations en « 1 », « 2 » et « 3 B ». M. Blanchard ne nous a pas caché qu'il était encore très perplexe, la catégorie « 1 C » ne lui semblant pas, après première étude, pouvoir être intégrée en « 1 B ».

Pour les intégrations en « 2 » et « 3 B », il désire également revoir la question.

Il a d'ailleurs l'intention de reprendre contact avec la Direction du C.N.R.S. et nous reverra aussitôt après.

La transmission du texte de modifications de notre statut ne pourra donc avoir lieu que lorsqu'une décision aura été prise pour les dessinateurs.

### COMMISSIONS

Les dates des deux commissions paritaires ont dû être modifiées à cause des grèves.

La Commission des « C » n'aura lieu que le 10 février et la Commission des « A » le 11 février.

Comme à l'habitude, nous vous aviserez rapidement des résultats. Ne sachant pas à l'avance dans quel ordre seront examinés les « B » au cours des cinq jours : 2, 3, 4, 5 et 9 février, nous vous serions reconnaissants de ne pas nous questionner avant que ces Commissions aient cessé leurs travaux.

N. DE MAMANTOFF.

## REFAIRE L'UNIVERSITÉ

(Suite de la première page)

M. Capelle, « rend impossible la formation des professeurs de lycée » en l'alignant sur celle d'un maître de C.E.G., et qui dévaluerait à l'intérieur de la fonction publique, les licences d'enseignement vis-à-vis de la licence en droit, par exemple. Tous aussi se sont retrouvés pour refuser les solutions symétriques en sciences et en lettres et le choix d'un moule unique pour la licence d'enseignement. Pour les lettres, M. Durry propose une spécialisation un peu plus grande en première année d'études supérieures et le maintien de l'actuelle licence par certificats ; il s'oppose à toute spécialisation précise avant l'agrégation. Cette solution n'envisage donc pas, à côté de la formation générale des certificats, d'assurer l'enseignement des techniques qui peuvent être nécessaires aux littéraires ; quant aux matières spécialisées, elles renvoient empiriquement sans doute, à l'enseignement de l'Ecole pratique des Hautes études dont les rapports avec la Faculté ne sont point précisés pour autant.

A l'inverse, pour les sciences, M. Zamansky propose deux cycles de deux ans, dont le premier pourrait être réduit de moitié pour les étudiants les plus brillants et qui ont tout intérêt à pouvoir travailler le plus vite possible en laboratoire ; l'ensemble de ces deux cycles constituerait la licence exigée pour l'enseignement du second cycle des lycées, et la formation de base des chercheurs.

M. Capelle enfin, est seul à poser le problème de la formation pédagogique des futurs enseignants : selon lui, elle devrait être contrôlée pour tous les degrés, par le supérieur. Tout au contraire, il a trouvé « un désintérêt croissant pour ces questions à mesure que l'on s'élève dans la hiérarchie universitaire ». A cet effet, il souhaite des relations plus serrées entre le corps des inspecteurs généraux et les membres de l'Enseignement supérieur.

#### d) L'AGREGATION

On convient qu'elle ne constitue pas un titre d'aptitude à l'enseignement supérieur, on s'est peu entendu cependant sur les engagements qu'elle implique. M. Capelle, en demandant que l'agrégé soit mis en fonction là où on peut avoir besoin de lui, n'écarte pas, en particulier, l'idée d'une participation des agrégés à un premier cycle réaménagé du supérieur. M. Durry, — pour qui l'agrégation paraît être la clé de voûte d'un enseignement supérieur conçu comme dispensant une culture générale nécessaire et suffisante au futur enseignant (à qui le diplôme d'études supérieures donnerait un « goût » de la recherche, la spécialisation est donc entièrement identifiée à la technique du travail). — M. Durry, donc, fait en souriant profession de foi « rétrograde » et déclare que les actuels professeurs en Sorbonne ont appris leur mé-

tier dans les lycées de province. On s'étonne, enfin, de ce que le principe même du concours d'agrégation n'ait été mis en cause que par un élève de l'école, notre camarade Salin, au cours d'une intervention très applaudie : l'agrégation, dit-il, est moins liée à un type précis de formation ou de connaissances qu'à un titre de recrutement et à une certaine valorisation sociale ; le nom même en est sans doute plus important que la réalité, ne pourrait-on, dans ce cas, baptiser agrégation un travail qui pourrait être conçu sur le modèle du troisième cycle scientifique ?

#### 3°) La recherche

Presque unanimement, on se félicite de l'existence du C.N.R.S. et l'on demande son extension du côté des Lettres et Sciences humaines ; seul, M. Durry s'alarme de l'existence de « chercheurs à vie » qui « ne trouveraient pas » ; les autres orateurs ont demandé plutôt une collaboration plus étroite entre la recherche et l'enseignement : M. Flacelière, directeur de l'E.N.S., souhaite en particulier un passage plus facile, du point de vue statutaire, entre la Faculté et le C.N.R.S. : ni chercheurs, ni professeurs à vie. Salin, par ailleurs, demande, rejoint par M. Fabre, professeur à la Sorbonne, si les chercheurs « littéraires » du C.N.R.S. ne pourraient pas « justifier » leur position en participant à des travaux collectifs en liaison avec leur travail : édition de textes, etc.

Il est aussi, il est surprenant que le principe, sans doute héroïque, de la thèse solitaire n'ait pas été inquiété. Il est problématique, même, de voir tant de membres de l'enseignement supérieur, et de si influents quant au devenir de cet enseignement, s'être souvent retrouvés sur d'étranges lieux communs : presque tous en sont encore à concevoir qu'une recherche en philosophie se fait dans l'isolement de la réflexion pure ; ailleurs, c'est sans doute l'ubiquité et l'universalité du chercheur qui paraît le garant de ses aptitudes à l'enseignement supérieur ; en aucun cas, le thème n'a paru concevable comme un travail d'équipe. (Là encore, le problème des relations avec l'école des Hautes études se pose : celle-ci détient, peut-être, la réalité du travail de recherche ; la Faculté en gardant la sanction et l'accès).

La réunion s'est terminée avec le souhait de contacts et de discussions ultérieures. A aucun moment, le nom de l'actuel ministre de l'Education nationale n'avait été prononcé.

Jacques REVEL.

(1) Seul M. Weil, doyen de la Faculté des Sciences de Grenoble, en a défendu le projet, qui lui paraît proche : — au nom du besoin de techniciens — pour désenclaver les Facultés — parce que les élèves doués réussissent quelle que soit la modalité des études.

## RECHERCHE OUTRE-MER

# Régime des congés

Décret n° 64-478 du 28 mai 1964 portant fixation du régime des congés applicables à certains personnels de l'Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer.

Le président de la République.

Sur le rapport du Premier ministre, du ministre d'Etat chargé de la réforme administrative, du ministre des Finances et des Affaires économiques, du ministre délégué chargé de la coopération et du ministre de l'Education Nationale,

Vu le décret n° 60-832 du 9 août 1960 portant réorganisation de l'Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer ;

Vu le décret n° 64-478 du 28 mai 1964 portant définition du régime des congés administratifs et de passages garantis à certaines catégories de personnel exerçant des tâches de coopération technique ou culturelle dans les Etats de la Communauté et certains Etats étrangers ;

Le Conseil des ministres entendu,

Décreté :

Art. 1<sup>er</sup>. — Les personnels de l'Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer servant dans les Etats de la Mauritanie, du Sénégal, du Mali, de Côte-d'Ivoire, du Niger, du Dahomey, de la Haute-Volta, du Tchad, du Gabon, de la République Centrafricaine, du Congo, de Madagascar, du Cameroun, du Togo et de la Guinée sont soumis aux dispositions des titres I<sup>er</sup>, II, III, V et VI du décret n° 62-916 du 4 août 1962.

Art. 2. — Des arrêtés conjoints du ministre des Finances et des Affaires Economiques, du ministre de l'Education Nationale, du ministre délégué chargé de la coopération et du ministre chargé de la réforme administrative précisent les modalités d'application du présent décret.

Art. 3. — Le Premier ministre, le ministre d'Etat chargé de la réforme administrative, le ministre des Finances et des Affaires Economiques, le ministre délégué chargé de la coopération, le ministre de

l'Education Nationale et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au « Journal Officiel » de la République française.

Fait à Paris, le 28 mai 1964.

Modalités d'application du décret n° 64-478 du 28 mai 1964 soumettant aux dispositions du décret n° 62-916 du 4 août 1962 certains personnels de l'Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer en service dans les Etats de la Communauté et certains Etats étrangers.

Le ministre des Finances et des Affaires Economiques, le ministre de l'Education Nationale, le ministre délégué chargé de la coopération et le ministre d'Etat chargé de la réforme administrative,

Vu le décret n° 59-98 du 7 janvier 1959 portant règlement d'administration publique relatif au statut particulier du corps des chercheurs de l'Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer ;

Vu le décret n° 59-98 du 7 janvier 1959 portant modification au tableau annexé au décret n° 48-1108 du 10 juillet 1948 portant fixation du classement indiciaire des grades et emplois de l'Etat ;

Vu le décret n° 60-832 du 9 août 1960 portant réorganisation de l'Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer ;

Vu le décret n° 64-478 du 28 mai 1964 soumettant aux dispositions du décret n° 62-916 du 4 août 1962 certains personnels de l'Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer en service dans les Etats de la Communauté et certains Etats étrangers,

Arrêté :

Art. 1<sup>er</sup>. — Les personnels de l'Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer appartenant au corps des chercheurs sont, pour la détermination du droit au congé administratif normal ou au congé administratif annuel prévus par le décret du 4 août 1962 susvisé, assimilés aux agents servant au titre de la coopération technique dans les conditions suivantes :

GRADE DES PERSONNELS de l'O.R.S.T.O.M.	CLASSIFICATION dans les groupes de contrats des personnels servant au titre de la coopération technique
Inspecteur général de recherches .....	Catégories hors groupe
Directeur de recherches .....	Catégories hors groupe
Maitre de recherches principal .....	Groupe I
Maitre de recherches .....	Groupe I
Chargé de recherches .....	Groupe I
Elèves .....	Groupe II

Les personnels qui se trouvent bénéficiant, par application du tableau ci-dessus, du congé administratif normal pourront être soumis au régime du congé administratif annuel lorsqu'ils effectuent des campagnes saisonnières de recherches.

La durée des séjours des personnels qui bénéficient du congé administratif annuel pourra, en raison des nécessités de la recherche, être augmentée dans la limite de dix mois.

CLASSE DE PASSAGE	INDICES BRUTS DE GRADE
1 <sup>re</sup> classe .....	I. — Voie maritime
2 <sup>re</sup> classe .....	Tous agents dont l'indice brut de grade est égal ou supérieur à 415.
1 <sup>re</sup> classe .....	Tous agents dont l'indice brut de grade est inférieur à 415.
Touriste .....	II. — Voie aérienne

Agents dont l'indice brut de grade est égal ou supérieur à 785 (indice réel 597).

Tous autres agents.

Art. 3. — Les personnels de l'Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer sont soumis, en ce qui concerne les déplacements en France et dans l'Etat où ils effectuent leur service à l'occasion de leurs voyages aller et retour pour rejoindre leurs lieux d'affectation ou en revenir, à la réglementation sur les frais de déplacement des fonctionnaires des services français.

GRADES	POIDS DES BAGAGES y compris celui pour lequel la franchise est accordée par les compagnies de transports terrestres, maritimes ou fluviales		
	Pour l'agent	Pour la femme voyageant avec le mari ou avec les enfants isolément	Pour chaque enfant voyageant avec le chef de famille ou isolément
Tous grades	500 kg	300 kg	250 kg
N.B. — L'équivalent en m <sup>3</sup> des poids fixés ci-dessus			s'obtient en divisant ceux-ci par 120.

Fait à Paris, le 3 novembre 1964.

#### La publicité est reçue au

#### CABINET COURTO

9, rue de Clichy - PARIS 9<sup>e</sup>

PIG : 82-33

C.C.P. PARIS 18 385-72

Directeur de la publication :

Charles CULOT

Imprimerie spéciale  
de « Syndicalisme Universitaire »  
28-30, place de l'Éperon - Le Mans

Travail exécuté par des syndiqués

## LES PROBLÈMES DE L'INSTITUTEURS DÉBUTANT

Cet article, extrait d'un récent bulletin départemental de la Côte-d'Or, n'apporte rien qui ne soit déjà connu. Mais il constitue un témoignage éloquent. A partir de son expérience, F. Miola a vu l'essentiel : renouvellement pédagogique, équipement scolaire, milieu social, conditions de vie.

Problèmes du DEBUTANT, dit notre camarade. Certes, car c'est à lui que reviennent les postes les plus déshérités. Mais ils sont aussi ceux de bien des maîtres ruraux qui n'en sont pas à leurs débuts !...

Sacrifiés en ce qui concerne le premier cycle (ils n'ont droit qu'à des C.E.G.), les ruraux le sont aussi pour l'enseignement maternel et primaire. Quand cessera-t-on de considérer que 25 % de la population n'ont pas les mêmes besoins que le reste de la nation ?

L'instituteur débutant se trouve en général en campagne, il est chargé d'une classe unique.

### PROBLÈMES PEDAGOGIQUES

• Gros travail de préparation, en raison de l'étalement des cours. Une documentation pédagogique utilisable rapidement est indispensable. Qui offre cette documentation ? Et surtout comment l'employer ? Le débutant se débrouille. Il serait bon que des commissions de travail soient organisées afin de donner des solutions pratiques à ces difficultés.

• Souvent le débutant n'est pas adapté aux enfants de sa classe. Nécessité d'étudier le milieu humain dans lequel il enseigne et d'orienter son enseignement dans ce sens.

• Niveau des élèves inférieur en raison des changements fréquents d'instituteur. Les acquisitions des élèves sont rarement solides. Il faut tout reprendre.

• Pour ma part, le problème de la modernisation de l'enseignement coiffe tous les autres. Le contenu de l'enseignement n'est assimilable par des enfants moyennement ou peu doués, ou en retard (cela fait plus de 50 % des élèves dans ma classe c'est 100 % des élèves) que s'il est modernisé selon certaines techniques nouvelles. La leçon traditionnelle n'a, à mon avis, aucune efficacité sur un auditoire moyen. Les exercices ne suscitent pratiquement aucune émulation. Il faut donc trouver autre chose : correspondance interscolaire, journal scolaire, activités manuelles en rapport direct avec le travail scolaire, conférences d'enfants... Il faut éveiller chez l'enfant l'intérêt qui sommeille en lui pour son milieu, et partir de là pour le travail scolaire. Cela entraîne, bien sûr, le problème financier.

### PROBLÈME DES CREDITS

• Nombreuses classes uniques pauvres : peu de matériel, pas d'installation sportive, crédits tout juste suffisants pour acheter les fournitures courantes : cahiers, plumes, feuilles, peintures, quelques manuels... Pas d'argent pour acheter les outils de travail moderne : radio, T.V., imprimerie, outillage pour travail manuel...

#### Question :

Où en sont les crédits Barané ?  
A quoi servent-ils ?

• Sans crédits, l'instituteur s'ingénier à trouver des solutions de fortune (souvent, il en est de sa poche). Le résultat n'est pas forcément brillant.

### RELATIONS

#### AVEC LES PARENTS D'ELEVES

• Les parents pensent que leurs enfants apprennent de façon théorique, que tout se passe au tableau.

• J'ai relevé une mauvaise grâce à donner à leurs enfants les objets nécessaires aux exercices d'observation ; la coopérative à 0 F 50 par élève par mois est pour eux une somme élevée dont ils ne voient pas la nécessité. (On ne pense pas qu'à temps nouveau, besoins nouveaux et accrus).

• Peu d'intérêt dans les familles pour le travail des enfants.

• Le bon maître est le maître sévère (?)

• La marge de manœuvre de l'instituteur débutant en classe unique est donc très mince.

### LE LOGEMENT DE L'INSTITUTEUR

• Je prends le cas du village où j'exerce, Fussey : le confort bien entendu, est inexistant. Les w.c. sont ceux de l'école, non entretenus. Il n'y a pas l'eau courante. Mais surtout le village manque très souvent d'eau aux fontaines municipales. Il faut alors faire appel aux gens de bonne volonté afin qu'ils donnent de l'eau de leur puits (les puits manquent aussi souvent d'eau).

Résultat : depuis plusieurs années, aucun instituteur n'habite au village.

Pour ma part, je fais deux fois l'aller et retour de Beaune à Fussey, ce qui fait 50 km par jour.

Pour l'instituteur débutant qui ne touche pas encore de salaire confortable cela fait :

Prix de l'essence, plus loyer à payer (sans indemnité de logement).

• Je pense que d'autres problèmes se posent dans d'autres cas, tout aussi désagréables du point de vue pécuniaire.

D'une manière générale, le débutant se heurte à l'immobilisme des communes, des parents et de l'Education nationale. Ce qui explique en partie la routine dans laquelle l'instituteur a tôt fait de s'engager. Pourquoi s'entêter à créer du neuf quand tout le monde refuse de voir évoluer l'enseignement et les conditions de l'enseignement ?

M. MIOLA.

### SECRETAIRES DES SYNDICATS DE COMMUNES OU D'ASSOCIATIONS SYNDICALES DE PROPRIÉTAIRES

Un arrêté du 10 décembre et une circulaire du 24 décembre (B.O. du 28-1-65) fixent les conditions d'attribution et le plafond de l'indemnité forfaitaire annuelle qui peut être versée aux fonctionnaires de

l'Etat chargés des fonctions de secrétaire administratif de ces organismes.  
Plafond : 1 000 F pour les associations de propriétaires ;  
1 200 F pour les syndicats de communes.

## LES C. E. S. ET LES DIRECTEURS DE C. E. G.

### DIRECTEURS ASSURANT L'INTERIM DU PRINCIPALAT

Les C.E.S. sont dirigés, d'après les textes, par un principal certifié, assisté d'un sous-directeur.

Actuellement, les 200 C.E.S. sont dirigés par 69 principaux certifiés nommés délégués, les autres chefs d'établissement étant des directeurs de C.E.G. chargés de l'intérim du principalat. Cette situation inquiète à la fois les certifiés et des directeurs de C.E.G. qui assurent un intérim : les premiers craignent que cette promotion leur échappe ; les seconds redoutent d'être chassés de leur poste. En fait,

les uns et les autres bénéficieront, pendant quelques années encore, des perspectives d'expansion. Si chaque année s'ouvrent de nombreux C.E.S., chaque année il y aura un grand nombre de postes nouveaux, ce qui permettra d'en offrir aux uns, sans les retirer aux autres. D'ici là, un statut des chefs d'établissement sera (peut-être) sorti, qui clarifiera la situation. Si, comme le projet semble l'indiquer, 10 à 15 % des principaux de C.E.S. pourront venir du cadre des directeurs de C.E.G., les intérimaires actuels arriveront probablement à s'intégrer dans ces 10 à 15 % (les directeurs de C.E.G. licenciés étant en dehors de ce pourcentage).

## CALENDRIER DES EXAMENS ET CONCOURS POUR L'ANNÉE 1965

### SESSION DE JUIN

	Groupe A	Groupe B
1 <sup>o</sup> BREVET D'ENSEIGNEMENT DU PREMIER CYCLE. a) Epreuves écrites.	17 et 18 juin	28 et 29 juin
b) Session de remplacement.	8 et 9 juillet	19 et 20 juillet
c) Epreuves orales de langues. Ces dates sont retenues sous réserve d'adaptation locale par MM. les Recteurs.	3 et 10 juin	17 et 24 juin
d) Oral de contrôle. La date en sera fixée dans chaque académie par MM. les Recteurs.		
2 <sup>o</sup> BREVET ELEMENTAIRE. Epreuves écrites.	23 et 24 juin	1 <sup>er</sup> et 2 juillet
3 <sup>o</sup> CONCOURS D'ENTREE DANS LES ECOLES NORMALES. Epreuves écrites.	14 et 15 juin	14 et 15 juin
4 <sup>o</sup> BREVET SUPERIEUR DE CAPACITE. 1 <sup>re</sup> partie. 2 <sup>e</sup> partie.	18 mai 25 mai	18 mai 25 mai
5 <sup>o</sup> BREVET D'ENSEIGNEMENT COMMERCIAL. Session de remplacement.	31 mars 1 <sup>er</sup> - 2 avril 28, 29, 30 avril	31 mars 1 <sup>er</sup> - 2 avril 28, 29, 30 avril
6 <sup>o</sup> BREVET D'ENSEIGNEMENT INDUSTRIEL. a) Epreuves théoriques. b) Epreuves pratiques. Les dates en seront fixées par MM. les Recteurs — sauf pour les B.E.I. Habillement — chimistes et physiciens pour lesquels les dates seront indiquées dans une instruction ultérieure.	14, 15, 16 juin	14, 15, 16 juin
7 <sup>o</sup> BREVET SUPERIEUR D'ETUDES COMMERCIALES à partir du .....	17 juin	17 juin
8 <sup>o</sup> BREVET D'ENSEIGNEMENT HOTELIER à partir du .....	14 juin	14 juin
9 <sup>o</sup> BREVET D'ENSEIGNEMENT SOCIAL. Session de remplacement.	24, 25, 26 mars 28, 29, 30 avril	24, 25, 26 mars 28, 29, 30 avril
10 <sup>o</sup> EXAMEN D'ENTREE EN 6 <sup>e</sup> .	10 ou 11 juin	18 ou 19 juin
11 <sup>o</sup> EXAMEN D'ADMISSION DANS LES CLASSES SUPERIEURES à la 6 <sup>e</sup> des établissements relevant de la direction de la Pédagogie, des Enseignements scolaires et de l'Orientation.	21 et 22 juin	21 et 22 juin

N.B. — La date de l'examen d'admission en seconde moderne et technique sera fixée dans chaque académie par M. le Recteur.

### SESSION DE SEPTEMBRE

	Groupe A	Groupe B
1 <sup>o</sup> Brevet élémentaire.	15 et 16 sept.	23 et 24 sept.
2 <sup>o</sup> Concours d'entrée dans les Ecoles normales — éventuellement.	29 et 30 sept.	29 et 30 sept.
3 <sup>o</sup> Brevet supérieur de capacité. a) 1 <sup>re</sup> partie. b) 2 <sup>e</sup> partie.	23 septembre 29 septembre	23 septembre 29 septembre
4 <sup>o</sup> Examen d'entrée en 6 <sup>e</sup> .	13 septembre	23 septembre
5 <sup>o</sup> Examen de passage dans les établissements relevant de la direction de la Pédagogie, des Enseignements scolaires et de l'Orientation.	17 et 18 sept.	29 et 30 sept.

### NOTE TRES IMPORTANTE

Il est rappelé que, conformément aux dispositions de l'article 3 de l'arrêté du 12 juin 1953 paru au « Bulletin Officiel » n° 28 du 16 juillet 1953, le recours aux examens de passage ne doit être qu'exceptionnel.

### DIRECTEURS DE C.E.G. NOMMES DIRECTEURS DE C.E.S.

Il est rappelé que dans tout C.E.S., il y a nécessairement un sous-directeur, qui assiste le principal. Ces sous-directeurs conservent leur « statut » C.E.G., c'est-à-dire qu'ils continuent à assurer des heures d'enseignement. Néanmoins, leur fonction se rapproche de celle de censeur.

M. Sidié insiste sur l'un des aspects importants de la création des C.E.S. : non pas juxtaposer des catégories de personnel, mais les brassier.

### INSPECTION DU PERSONNEL DES C.E.S.

Les traditions de l'inspection des différents personnels ne peuvent que difficilement s'introduire dans le cadre des C.E.S. De nombreux problèmes se posent, à la fois en ce qui concerne les élèves, et en ce qui concerne les maîtres.

C'est pourquoi on reste dans l'incertitude. Le ministère compte utiliser et organiser l'Inspection générale, l'Inspection académique pédagogique nouvellement créée et l'Inspection primaire pour l'inspection des personnels des C.E.S.

Il faut remarquer que l'incertitude en ce domaine ne favorise pas les candidatures pour les C.E.S.

S. MALAQUIN.

Nota : Cet article fait suite à l'article « Les C.E.S. et leur personnel », paru dans « S.U. » n° 354, du 27-1-65, informations données au stage de Sèvres des 9 et 10 décembre 1964.

Voir en page 8 :

« INDEMNITE LOGEMENT »

# COLLÈGES D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

## Les apprentis scolarisés

### Suite du commentaire de Jean FALGA (1)

#### 2 Toute psychologie renvoie à une sociologie

A chacun ses dadas. J'avoue que j'attendais avec curiosité le chapitre IV consacré à la « culture professionnelle ». Je n'ai pas été déçu, bien que j'aie nourri de fortes inquiétudes en lisant l'énoncé des questions 24 et 25 :

« Mon apprentissage comprend : du dessin, de la technologie, du travail manuel, des maths, du français, autre chose...

Ce que je préfère, c'est...

Ce que j'aime moins, c'est...

Oh ! ne vous attendez pas à l'impossible miracle !... Au risque de chagriner mes collègues P.E.G. de sciences ou de lettres, je leur révélerai donc que la savante enquête précise que les trois quarts des apprentis manifestent un intérêt préférentiel soit pour le travail lui-même (42 %), soit pour les disciplines qui lui sont directement ordonnées : dessin professionnel (22 %) et technologie (12 %), alors que plus de la moitié d'entre eux (56 %) rejettent en priorité le français et les mathématiques.

Je ne sais si vous êtes comme moi, mais la recherche scientifique des vérités premières m'enchantent ! Mettre en équation des réflexions de bon sens, c'est peut-être en cela que consiste l'humour d'une époque trop sérieuse...

Enfin, qu'importe, puisque les attendus des jugements ne manquent pas d'intérêt. Jugez plutôt :

« Il semble inquiétant, et les interviews l'ont confirmé, que cette préférence marquée pour le travail d'atelier par la moitié des apprentis soit souvent motivée par la « plus grande facilité » du travail manuel par rapport aux disciplines théoriques. De fait, comment demander un effort d'abstraction intellectuelle suffisamment soutenue et efficace à des jeunes dont le programme prévoit de 20 à 22 heures et plus d'atelier par semaine, et dont l'apprentissage est presque exclusivement gestuel ?... Beaucoup plus que d'inaptitude réelle à la connaissance théorique, ne faut-il pas constater ici le résultat d'un enseignement trop ou mal spécialisé, qui cantonne le jeune dans le « manuel » en vue de former, pour le meilleur

leur ou pour le pire, les rouages bien huilés dont la société contemporaine a besoin ? »

On ne saurait mieux dire ! L'école, reflet d'un déterminisme social, voilà où toute la pesanteur humaine nous entraîne, et les pédagogues eux-mêmes n'échappent à l'enlisement et à la sclérose qu'au prix d'un effort constant.

En rapportant, au début de cet article, le jugement porté sur un élève préparant le B.E.I. par un élève de C.E.T. dont l'horizon se borne au C.A.P., je songeais à l'école imaginée par Aldous Huxley dans son « meilleur monde ». Pendant le sommeil des enfants, un haut-parleur répète obstinément : « Les enfants Alpha sont vêtus de gris. Ils travaillent beaucoup plus dur que nous, parce qu'ils sont formidablement intelligents. Vraiment, je suis joliment content d'être un Bêta parce que je ne travaille pas si dur... »

Au temps de la culture en miettes, de la « foule solitaire », du latin sans larmes et des mathématiques par la joie, la notion d'effort fait vieux jeu ; elle n'a pas bonne presse, c'est le moins qu'on puisse en dire. Nos jeunes apprentis n'échappent pas à cet esprit du temps, bien au contraire. Mais, pour des adultes, pour les responsables de l'éducation nationale et de l'enseignement technique, aller dans le sens de la démagogie, c'est commettre une mauvaise action.

Or, en examinant les horaires des sections expérimentales des C.E.T. menant au C.A.P. en deux ans, on peut être très inquiet quant à l'avenir de nos C.E.T. transformés en collèges de second cycle.

Nous l'écrivons en pesant nos mots : l'enseignement court, réduit à deux ans de formation professionnelle accélérée, c'est la mort de l'enseignement technique. On tourne ainsi délibérément le dos à l'expérience de ces 25 dernières années. Je n'en veux pour preuve que l'idée d'œuvre de laquelle sont sortis les centres d'apprentissage et que M. Scalabrin, professeur d'E.N.N.A., définissait ainsi : « Les centres d'apprentissage ont été créés pour éviter au futur ouvrier une spécialisation précoce, étroite et appauvrisante, pour éléver le niveau professionnel par la formation générale, enfin, en dehors des notions de production et de rendement, pour dispenser un enseignement désintéressé, celui qui forme l'homme et qui s'appelle culture ». (La culture générale - Nathan, éd.)

(1) Voir « S.U. » n° 353-354.

#### 3 Depuis 1960, comme le temps a passé !

La part essentielle du livre, l'enquête auprès des apprentis scolarisés, a été réalisée en 1959-60.

Or, depuis 1960, beaucoup de choses ont changé dans l'enseignement technique. Les auteurs ont d'ailleurs eu conscience de ce décalage. Ainsi, à la question : « S'il en a les moyens, qu'est-ce qu'un jeune de mon âge peut se payer ? », 68 % de « C.A.P. » répondent, en 1960 : « Un engin motorisé ». Et les enquêteurs précisent : « Si l'enquête avait eu lieu aujourd'hui, le résultat serait sans doute différent. L'objet coûteux que rêve d'acquérir le jeune de 1963 n'est pas la mobylette de l'évasion, mais la guitare électrique de la communion avec son groupe ».

Mais les changements ne se limitent pas à cet aspect superficiel des choses. Depuis 1959-60, la réforme de l'enseignement s'est mise en place. Le cycle d'observation (6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup>) a accueilli de plus en plus d'enfants. Une forte proportion de nos classes de première année de C.E.T. est constituée par des élèves issus de C.E.G. ou de lycées, alors qu'il y a six ans notre recrutement se faisait presque exclusivement parmi les élèves des classes de fin d'études primaires. Leur nouvelle clientèle obligera forcément les C.E.T. à repenser et à réadapter leur enseignement.

Je ne veux évoquer qu'un exemple. L'an dernier, deux élèves chaudronniers d'une classe de première année de C.E.T. ont demandé à mon collègue P.E.G. lettres d'accueillir, pour quelques cours, deux jeunes Anglais, leurs correspondants. Rien que de très normal, direz-vous. Oui, mais il a fallu cet événement pour faire mesurer la différence entre nos élèves passés par un lycée où ils avaient fait de l'anglais et nos « primaires » traditionnels.

Le passage par ce cycle d'observation, et parfois aussi dans une 4<sup>e</sup>, a forcément des effets, les uns bénéfiques, les autres traumatisants. En réalité, une enquête minutieuse et portant sur un très grand nombre d'apprentis serait infiniment plus précieuse aujourd'hui qu'en 1959-60. Ce qui ne faisait alors que s'esquisser prend forme et consistance devant nous. Mais, dans tous les domaines (formation professionnelle, civique et humaine, sens et valeur des examens actuels, contenu de l'enseignement et méthodes pédagogiques, etc.), les problèmes sont d'une telle ampleur que des moyens dispersés et artisiaux ne suffisent plus. Il faut donner à des spécialistes compétents, à des équipes éprouvées semblables à celle qui a réalisé ce beau livre sur les « apprentis scolarisés », la mission d'observer, d'étudier et de comprendre les actuelles métamorphoses de l'apprentissage.

De nombreux sociologues et psychologues se sont efforcés, depuis une dizaine d'années, de définir « une nouvelle classe ouvrière ». Cette nouvelle classe ouvrière appelle « un nouvel apprenti ».

Nous entrons ici dans un domaine inconnu et plein d'obstacles, et nous ne savons bien qu'une chose :

— Il nous faudra beaucoup lutter (et pas seulement sur le plan de la connaissance) afin que cet apprenti d'un type nouveau échappe aux modèles contraignants de style néo-capitaliste ou technocratique (mélanges de consommateur avide et de producteur borné) et pour qu'il devienne le libre citoyen d'une société enfin démocratique.

Jean FALGA.

## NOUVELLES DES ACADEMIES

#### EVIDEMENT, ÇA POURRAIT ETRE PIRE !

De l'académie de Lille, dont nous avons déjà rapporté de « savoureuses » informations concernant la situation des C.E.T. à la rentrée scolaire (cf. « S.U. », n° 345), voici encore quelques échos, plus récents mais tout aussi pittoresques :

MAUVAISE MINE. — A Montigny-en-Gohelle (annexe du C.E.T. d'Hénin-Liétard, Pas-de-Calais), l'établissement est installé dans une ancienne mine aux locaux vétustes. 4 w.c. et 4 urinoirs (veuillez excuser ces détails...) sont mis à la disposition de 236 « usagers », garçons et filles. Qui dit mieux ?

ÇA MARCHE ! — A Feignies (Nord), les élèves de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années du C.E.T. de garçons vont à l'atelier dans une usine privée située à 3 km environ de l'établissement. On espère disposer d'un baraquement... en 1965-66. Pour le moment, il n'y a pas non plus de cantine ; alors, 65 élèves mangent dans les cafés des environs. Pas davantage d'éducation physique : il est vrai qu'en compensation, comme on l'a vu plus haut, la pratique du footing est bien organisée. Notons encore que, sur les 4 P.T.A., il y a 3 stagiaires et un auxiliaire, qui se demandent à quoi peut bien ressembler un conseiller pédagogique. Enfin, le poste de P.E.G. lettres (28 heures dans les trois années) est confié à une jeune fille de 18 ans, bachelière depuis 1964... Tout de même, on n'est pas feignant, à Feignies !

#### MALHERBE VIENDRA-T-IL ENFIN ?

— A défaut, au C.E.T. de Denain (Nord), on se contenterait d'un bon P.E.G. lettres : au 30 novembre, certains élèves n'avaient pas encore eu un seul cours de français... Par contre, à Lille-Fives, au début de ce même mois, d'autres faisaient connaissance avec leur quatrième prof de cette spécialité, sans qu'il soit possible d'affirmer, en l'occurrence, qu'« abondance de biens ne nuit pas ».

Comme le disent les déclarations officielles : « Tous les élèves reçus à l'examen d'entrée ont été admis en C.E.T. ». Oui, mais dans quelles conditions ?

#### • SUJETS D'ENQUETES

« Nous aimerais voir traiter les sujets suivants : « Où va la C.F.D.T. ? » (Il semble que notre organisation doit rechercher des contacts... « Les C.E.T. en deux ans », expériences en cours, avantages, inconvénients. » (M. W., académie de Grenoble).

Questions en effet, d'intérêt majeur pour tous les adhérents, la première d'ordre idéologique, la seconde qui conditionne notre avenir professionnel. Nous nous proposons de charger prochainement nos « correspondants » de « S.U. » d'une enquête qui permettra d'éclairer nos lecteurs.

**SYMPATHISANTS,**  
votre sympathie nous touche !  
Votre adhésion ferait mieux  
notre affaire ...et la vôtre !

#### ACADEMIE DE BESANÇON - C.E.T.

Les cotisations sont à régler par virement postal à l'intitulé suivant :

— S.G.E.N. - Académie de Besançon - C.C.P. 126-69 DIJON.

La trésorière académique générale qui se tient à la disposition des adhérents des C.E.T. pour tout renseignement complémentaire est Mlle Mussillon, 5, rue P.-Vernier, Besançon (Doubs).

#### • ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL FEMININ

Mlle Antoine a reçu des lettres à la suite des articles parus dans « S.U. » : elles viennent en majorité de collègues de... l'enseignement supérieur. Nous attendons d'autres réactions venues des C.E.T. féminins pour grouper les réponses.

## OFFRE D'EMPLOI

### Devenez « CORRESPONDANT DE PRESSE » de la rubrique des C.E.T. !

Quelques « postes » de correspondants de « S.U. » pour la page des C.E.T. restent encore à pourvoir...

#### TRAVAIL PROPOSE :

- Correspondant départemental : renseigner la rédaction de « S.U. » (rubrique C.E.T. sur les opinions et les faits en provenance de la « base » (adhérents, établissements) ;
- Correspondant académique : transmission des documents, comptes rendus, projets et résultats de l'activité au niveau du bureau académique et en rapport avec lui.

N'attendez pas pour offrir vos services !

Ne laissez pas passer cette occasion d'exercer enfin une activité entièrement gratuite qui sera pour vous un luxe et augmentera votre « standing syndical » !

(Lire la suite en page 5.)

# A la recherche du temps perdu... par l'Administration

## LE CHATEAU DE LA PRINCESSE DE CROY

Située à mi-hauteur d'un coteau de Touraine, la propriété où, à la belle époque, la princesse accueillait une aimable compagnie voit aujourd'hui les ébats de cinq cents jeunes filles, élèves de C.E.T., qui viennent là recevoir, dans la perspective d'un avenir incertain, une formation professionnelle n'excluant pas — ce cadre ancien étant propice à l'idéalisat

Le château a peu changé depuis 1911. Les plafonds à solives peintes, les cheminées décorées, les boiseries sculptées ont gardé comme un reflet des fêtes d'antan ; elles semblent ne s'être ternies que par une sorte d'affinité avec les demi-teintes surannées, au prix d'un de ces deux vieillissements des choses qui font une parure supplémentaire à leur beauté.

Oui, mais... comment concilier la conservation de cette demeure conçue pour l'agrément d'une trentaine de commensaux avec les nécessités de l'enseignement et de l'éducation pour un demi-millier d'adolescentes ? C'est ici que, faute de baguette magique susceptible de pallier la lenteur administrative, l'évocation romantique tourne court.

La cuisine mouchoir-de-poche sert de cadre à l'enseignement ménager ; une petite antichambre de 35 à 40 m<sup>2</sup> est devenue bureau de la surveillante générale mais aussi permanence des M.I., réfectoire des professeurs, lieu d'arrivée du monte-chargé et... foyer des élèves. Seules les internes logent dans cet immeuble, confiées, la nuit, à la garde de jeunes M.I., du concierge et de sa femme.

Dans le parc et ses annexes, au rythme de deux classes par an, des constructions provisoires surgissent sous le fallacieux prétexte d'abriter les activités scolaires des élèves, mais plus vraisemblablement pour fournir à l'histoirien, un échantillonnage de l'évolution des styles... du préfabriqué au cours de ces dix dernières années.

Une installation légère et très sonore (tout indiquée pour recueillir ateliers et sanitaires), qui a pris la place du potager, et un « Palais des sports », baraquement racheté à un commerçant sinistré, constituent deux autres dépendances de ce « complexe éducatif ». Un second baraquement de récupération attend depuis six mois, en pièces détachées, de dresser son modeste fronton à proximité de son devancier...

Images d'un passé brillant et d'un présent difficile... Pour le futur, des plans sont tracés, une maquette réalisée : n'est-ce pas suffisant pour que tous les espoirs soient permis ?

(Du côté de Saint-Symphorien.)

AVIS RELATIF AU CONCOURS  
DE RECRUTEMENT DU PERSONNEL  
ENSEIGNANT DES COLLEGES D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

Les concours de recrutement de professeurs techniques adjoints des collèges d'enseignement technique, dont l'ouverture a été annoncée par l'avis publié au « Journal Officiel » du 10 décembre 1964 (voir « S.U. » n° 350 du 16 décembre 1964), seront organisés dans les disciplines suivantes :

## ETABLISSEMENTS DE GARGONS

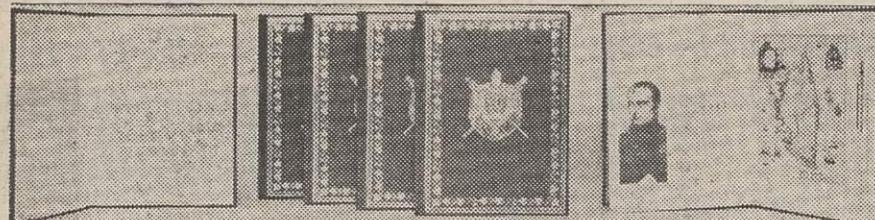
Ajustage - Tournage - Fransage - Mécanique auto - Mécanique agricole - Électricité - Radioélectricité - Métaux en feuilles - Forge, serrurerie - Maçonnerie, béton - Peinture, vitrerie - Plâtrerie - Plomberie sanitaire - Montage en chauffage - Couverture - Taille de pierre - Fonderie - Horlogerie Textile (tissage).

## ETABLISSEMENTS DE JEUNES FILLES

Vêtements de petite série - Confection masculine - Confection, chemisserie, lingerie masculine - Apprêtement, visitation.

**M. I. et S. E.  
des C. E. T.**  
**LA CHRONIQUE  
DE CATEGORIE  
DES LYCEES  
VOUS INTERESSE**

Lisez, page 6.



## Les Grandes Heures de NAPOLEON

par André Castellot, Napoléon lui-même et ses contemporains semaine par semaine, jour par jour et souvent heure par heure, lorsque l'exigera l'événement, voici Napoléon ressuscité.

— 6 volumes (20 x 27), plus de 2 000 pages, 1 200 reproductions et documents d'époque, 72 hors-texte en couleurs

— reliure luxueuse, façon box vert empire

fers spéciaux de l'époque Empire, dorés à l'or fin

— Tirage limité et numéroté sur Velin Condat.

Livraison dès parution, à partir de septembre et à

raison d'un volume tous les 2 mois.

Veuillez noter ma souscription aux

## Grandes Heures de NAPOLEON

que je réglerai à dater de ce jour

35,65 F par mois (16 versements) (1)

ou 528,00 F en 1 ou 3 mensualités sans frais (1)

Nom ..... Prénom .....

Profession ..... Adresse .....

Ville ..... Département .....

N° C.C.P. ou bancaire .....

Date ..... Signature :

(1) Rayer la mention inutile.

## DÉCOMpte DE SERVICES

Rendant compte succinctement du déroulement de la réunion du 15 décembre de la Commission Laurent (« S. U. » n° 353 du 20-1-65), nous indiquons que la seconde partie du rapport présenté par l'administration avait fait contre elle l'unanimité des syndicats en raison de l'insuffisance et de la timidité des améliorations qu'elle proposait.

La circulaire, ci-dessous, permettra à nos collègues d'apprécier le bien-fondé de ces observations.

### P. T. A. des lycées techniques

Circulaire n° 65-16 du 13 janvier 1965

Objet : Obligations de service des professeurs techniques adjoints des lycées techniques. Le décret n° 64-172 du 21 février 1964 dispose que les professeurs techniques adjoints des lycées techniques assurent un service mixte d'enseignement pratique et d'enseignement technique théorique et fixe les équivalences à retenir pour le décompte du service hebdomadaire des fonctionnaires intéressés.

Il convient donc de déterminer, pour l'application des dispositions qui précèdent, les enseignements qui doivent être classés dans la catégorie des enseignements techniques théoriques.

#### I - Disciplines industrielles

Doivent être décomptés comme enseignements techniques théoriques les enseignements suivants :

1<sup>o</sup> Cours d'organisation scientifique du travail ;

2<sup>o</sup> Cours de traçage (sections de chaudronnerie) ;

3<sup>o</sup> Essais, mesures effectuées en laboratoires et élaboration des schémas (sections d'électricité et d'électronique) ;

4<sup>o</sup> Cours d'organisation du travail, de technologie professionnelle, de tracé, patronage et gradations (sections industries de l'habillement).

#### II - Manipulations scientifiques

Doivent être décomptés comme enseignements techniques théoriques les enseignements suivants :

1<sup>o</sup> Exposé des méthodes d'analyse qualitative et quantitative ;

2<sup>o</sup> Technologie de laboratoire et appareillage.

#### III - Enseignement social

Doivent être décomptés comme enseignements techniques théoriques les enseignements suivants :

— Enseignement du droit et de la législation professionnelle ;

— Sciences appliquées et technologie ;

— Economie générale et sociale ;

— Techniques du travail.

Je vous serais obligé de bien vouloir prendre toutes mesures pour l'application immédiate de ces instructions.

A. SIDET.

### P. T. A. et chefs d'atelier des C. E. T.

Circulaire n° 65-15 du 13 janvier 1965

Objet : Obligations de service des chefs d'atelier et professeurs techniques adjoints des collèges d'enseignement technique.

Le décret du 16 mai 1958 portant statut des personnels des collèges d'enseignement technique dispose, dans son article 12, que les chefs d'atelier et professeurs techniques adjoints de collèges d'enseignement technique ont un maximum de service hebdomadaire de 40 heures.

Pour le décompte de ce service, chaque heure d'enseignement technique théorique doit être prise en compte pour le double de sa durée.

Compte tenu de l'évolution des enseignements techniques et professionnels et des nouvelles méthodes pédagogiques d'enseignement aux ateliers, il me paraît nécessaire de préciser les enseignements qui doivent être considérés comme enseignements techniques théoriques.

#### Sections industrielles

Doivent être décomptés comme enseignements techniques théoriques les enseignements suivants :

— Technologie de spécialité ;

— Essais, mesures effectuées en laboratoires et élaboration des schémas (sections d'électricité et d'électronique) ;

— Cours de traçage (sections de chaudronnerie) ;

— Cours de coupe (sections industries de l'habillement).

Je vous serais obligé de bien vouloir prendre toutes mesures pour l'application immédiate de ces instructions.

E. SIDET.

## Concours de recrutement

### de P. T. A. des lycées techniques

#### ENSEIGNEMENT MENAGER

Un concours pour le recrutement de professeurs techniques adjoints d'enseignement ménager des lycées techniques s'ouvrira le 27 avril 1965.

Les candidats doivent, conformément aux dispositions de l'arrêté du 30 mai 1958, paru au « Journal officiel » du 28 juin 1958 et au « Bulletin officiel de l'Education nationale », n° 24, du 12 juin 1958 :

Etre âgées de vingt et un ans au moins le 31 décembre 1965 et de quarante ans au plus le 1<sup>er</sup> janvier 1965 ;

Avoir effectué :

a) Soit une scolarité de deux années dans une section supérieure d'enseignement ménager ;

b) Soit un stage d'enseignement ménager dans une école normale d'apprentissage ; Etre titulaires :

a) Soit du baccalauréat ;

b) Soit de l'un des diplômes exigés pour l'entrée dans les sections de techniciens.

Des centres d'examens seront ouverts pour les épreuves écrites, en principe, au chef-lieu de chaque académie.

Les candidats déclarées admissibles seront convoquées à Paris pour les épreuves de la deuxième série.

Les inscriptions seront reçues jusqu'au 26 février 1965, à 16 heures, par le Centre national des examens et concours de la Direction de la pédagogie, des enseignements scolaires et de l'orientation, 15, rue Boissy-d'Anglas, Paris (8<sup>e</sup>), qui fournira, sur demande, tous renseignements complémentaires ainsi que les imprimés nécessaires à la constitution du dossier d'inscription.

#### ENSEIGNEMENT SOCIAL

Un concours pour le recrutement de professeurs techniques adjoints d'enseignement social des lycées techniques s'ouvrira le 29 avril 1965.

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 20 juillet 1955, publié au « Journal officiel » du 19 août 1955 et au « Bulletin officiel de l'Education nationale », n° 32, du 15 septembre 1955, le concours est ouvert :

Aux assistantes sociales et aux conseillères du travail diplômées d'Etat, titulaires de l'un des diplômes suivants :

Baccalauréat de l'enseignement secondaire ;

Brevet d'enseignement social ;

Aux élèves de la section sociale supérieure du lycée technique d'Etat, 61, rue Corvisart, Paris (13<sup>e</sup>), ayant satisfait aux examens et aux obligations de stage prévus par le règlement de la section.

Les candidats doivent être âgées de vingt et un ans au moins au 31 décembre 1965 et de quarante ans au plus au 1<sup>er</sup> janvier 1965.

Des centres d'examen seront ouverts pour les épreuves écrites, en principe, au chef-lieu de chaque académie.

Les candidates déclarées admissibles seront convoquées à Paris pour les épreuves de la deuxième série.

Les inscriptions seront reçues jusqu'au 26 février 1965, à 16 heures, par le Centre national des examens et concours de la Direction de la pédagogie, des enseignements scolaires et de l'orientation, 15, rue Boissy-d'Anglas, Paris (8<sup>e</sup>), qui fournira, sur demande, les imprimés nécessaires à la constitution du dossier d'inscription ainsi que tous renseignements complémentaires concernant ce concours.

## A. E. - M. A.

L'avancement des M.A.  
un succès du S.G.E.N. au rectorat de Paris

La circulaire du 12 avril 1963 fixant le statut des M.A. ne précise pas nettement les conditions de leur avancement.

« Peuvent bénéficier d'une promotion d'échelon les agents qui justifient d'une durée de service maximum dans leur échelon égale à trois ans pour les trois premiers échelons et quatre ans pour les autres échelons. Cette durée peut être réduite compte tenu des mérites professionnels des intéressés et dans la limite de 20 % du nombre des promouvables, de six mois dans les trois premiers échelons et d'un an dans les autres échelons ».

	Promouvables à l'ancienneté	Promouvables au choix	Nombre de promotions
Mathématiques ..	37	82	7
Physique .....	9	13	2
Sciences naturelles .....	4	10	1
Histoire .....	6	17	1
Philosophie .....	0	1	0
Lettres .....	21	43	4
Allemand .....	4	8	1
Anglais .....	5	4	1
Espagnol .....	6	6	1
Russe .....	2	10	1
Dessin .....	16	10	3
Musique .....	9	12	2
Travaux manuels .....	11	16	2
Documentalistes .....	3	7	1
Bibliothécaires .....			
	133	248	27

Après consultation de Mlle Singer et de Gounon, le Bureau académique de Paris a

La Commission de Promotion des M.A. de Paris (27 novembre 1964) avait à examiner au titre de l'année scolaire 1963-1964 :

— 248 promotions au choix.  
— 133 promotions à l'ancienneté.

L'Administration, rectoriale calcule le nombre de promotions au choix en fonction du nombre de promouvables à l'ancienneté, soit :

$$133 \times 20 \\ \hline 100 \\ \hline = 27 \text{ promotions}$$

dont le tableau suivant donne la ventilation.

demandé à M. l'Inspecteur général Jacob, vice-recteur de l'Académie de Paris, de vouloir bien faire procéder à un nouvel examen du système d'avancement des maîtres auxiliaires.

La tradition des Commissions de Promotions pour les titulaires veut, en effet, que le pourcentage soit calculé sur le nombre des promouvables au choix. Cette interprétation est également celle du Rectorat de Lille.

Satisfaction nous est donnée. Nous remercions M. l'Inspecteur général Jacob et les Bureaux du Rectorat de reconstruire le problème des promotions et d'accomplir un travail considérable dans l'intérêt des M.A.

Une nouvelle Commission de Promotion M.A. complètera prochainement celle du 27 novembre 1964 au titre de l'année scolaire 1963-1964.

En principe, elle doit attribuer :  
CINQUANTE PROMOTIONS AU LIEU DE VINGT-SEPT.

En fait, le nombre devrait être encore plus élevé, compte tenu des « oubliés » de la première commission.

Pour le Bureau Académique de Paris :

L. HUCK.

## RÉUNION DU BUREAU NATIONAL M.I.-S.E. DU 24 JANVIER

Présents : Mmes Cartier, Ladouceur (Montpellier) et Lejam (Bordeaux, représentant Chassagne).

MM. Chatelain (Clermont), Constantin (Grenoble), Dolle (Colmar), Dupont (Poitiers), Joumas (Orléans), Narb (Paris), Vanderwynckel (Lille).

Excusés. — Chassagne, Hulin, Jalladeau.

Après s'être félicité du succès obtenu par la section académique de Lille grâce à l'obtention d'une circulaire d'arrangement entre M.I. et S.E., le B.N. a étudié plusieurs problèmes :

— Organisation et développement des sections académiques :

L'information des adhérents est essentielle. Aussi, il importe que chaque académie élabore un bulletin académique M.I.-S.E. Parfois, par manque de moyens matériels, ce bulletin n'existe pas ou est publié trop épisodiquement. Des solutions inter-académiques ont donc été envisagées, à l'image des alliances Orléans-Rouen et Poitiers-Nantes.

D'autre part, chaque bulletin doit être envoyé à tous les autres responsables académiques M.I.-S.E., afin que la liaison soit effective.

Le B.N. incite également les militants à organiser des réunions sur le plan local.

— Enquête nationale sur le succès des M.I.-S.E. aux examens :

Lancée par le « S.U. » du 20 janvier, elle sera reprise à l'échelon académique, afin que les réponses (même des non-syndiqués) soient très nombreuses. Dolle se chargera du dépouillement de l'enquête.

— Problèmes étudiants :

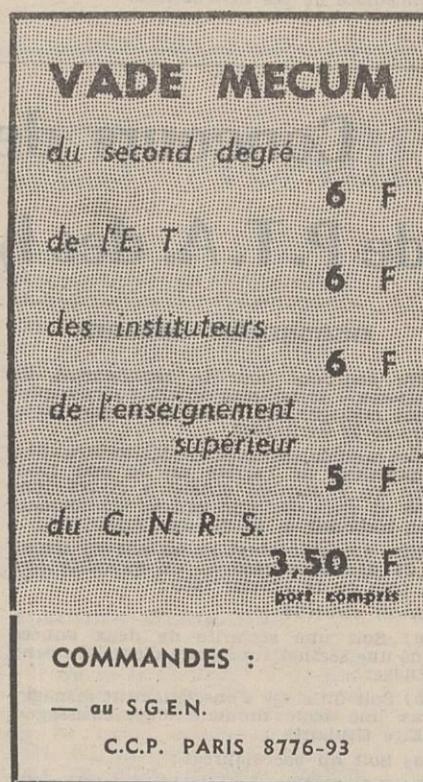
— Le rapport de Constantin sur les conseillers universitaires pour M.I.-S.E. a été envoyé à plusieurs professeurs ou maîtres-assistants de facultés. Nous espérons que cette confrontation permettra d'élaborer un projet définitif. Des expériences pourraient être tentées dès la prochaine année scolaire.

— Des contacts vont être pris avec le Bureau national de l'U.N.E.F. et les associations générales d'étudiants. En effet, les projets d'allocations d'études auront des incidences sur la fonction M.I.-S.E. Le

prochain B.N. M.I.-S.E. étudiera d'ailleurs en priorité ce problème.

Enfin, le B.N. M.I.-S.E. réaffirme que plus que jamais l'U.N.E.F. est indispensable. Il invite donc tous les M.I.-S.E. du S.G.E.N. à adhérer massivement à l'U.N.E.F. et, dans la mesure du possible, à participer à ses activités. Le M.I.-S.E. est et reste avant tout un étudiant.

Georges JOUMAS,  
secrétaire national M.I.-S.E.

UNE INJUSTICE REPARÉE  
OU 203 = 258 (Suite et fin)

La circulaire du 13 janvier 1965 supprime la différence de rémunération entre les stagiaires de C.P.R. dessin, travaux manuels et enseignements ménager et les autres stagiaires de C.P.R. Nos camarades stagiaires accueilleront avec satisfaction cette mesure qui ne peut être obtenue que grâce à de multiples interventions syndicales.

## LA SEMAINE PROCHAINE :

Un professeur d'éducation musicale expose la situation précaire de sa spécialité dans l'enseignement secondaire.

## M. I. - S. E.

## Les conseillers universitaires pour M.I.-S.E. A.E.-M.A.

Depuis quelques années (Congrès de Marseille en 1962), le S.G.E.N. a inscrit dans ses revendications la création de directeurs d'études pour M.I.-S.E. et autres membres de l'Education Nationale qui suivent des cours en faculté. Actuellement, si l'appellation s'est transformée en celle de « Conseiller Universitaire », la revendication existe toujours et se précise en vue d'une expérience pratique :

Le statut qui régit nos fonctions depuis 1937, n'est plus adapté : d'une part, il a subi de nombreuses restrictions, et, d'autre part, ce qui est plus important, car nous sommes avant tout des étudiants, les conditions de travail en faculté ont changé : le nombre d'heures de cours, T.P. conférences... s'est multiplié par trois dans la plupart des cas et les méthodes de travail demandent et demanderont une présence de plus en plus grande en faculté.

Aussi il est nécessaire de prévoir une institution spéciale permettant aux M.I.-S.E., A.E.-M.A. instituteurs... pour suivant des études supérieures et dont la présence permanente en faculté est impossible, d'avoir des conditions de travail décentes, leur donnant une véritable possibilité de promotion personnelle.

En plus de l'ouverture beaucoup plus large des bibliothèques, de l'existence des polycopies et de l'instauration de groupes de travail, nous comptons beaucoup sur la création de ce corps de conseillers universitaires pour donner enfin aux M.I.-S.E., A.E.-M.A. instituteurs... la possibilité de poursuivre réellement des études supérieures.

Les conseillers universitaires dont le rôle sera diversifié et adapté aux différents enseignements de chaque faculté (lettres, droit, sciences...) seront des maîtres-assistants, déchargés d'une partie de leur service actuel et chargés de nouvelles fonctions. Il en existera dans chaque faculté, un par matière ou branche de matière, aidé par des moniteurs chargés plus spécialement de grouper le travail.

Ses fonctions seront doubles, à la fois conseiller et directeur d'études :

— Conseiller : le conseiller universitaire tiendra des permanences pour recevoir les M.I.-S.E., les orienter sur des choix de matière, leur indiquer des livres, des bibliographies. Il les conseillera sur la manière de passer leur licence, sur des méthodes de travail adaptées à chaque cas particulier... Il y a dans ces fonctions un aspect humain et psychologique très important.

Il pourra, sur la demande de plusieurs M.I.-S.E. organiser des séances de révision.

sion, des groupes de travail sur une partie du cours particulièrement difficile...

— Directeur d'études : il le sera pour les propédeutes et premières années, en organisant, en collaboration avec des moniteurs, des groupes de travail suivis dont le rôle sera à la fois de revoir et de prolonger le cours et de prolonger les T.P.

Ceci permettrait de donner aux M.I.-S.E. débutant à la fois dans la maîtrise et dans l'enseignement supérieur une méthode de travail et une aide précieuse qui éviterait à beaucoup de « décrocher » au bout de trois mois.

— Le rôle de conseiller universitaire ne se limitera pas seulement à ses fonctions en faculté. Il sera en relations avec l'administration des lycées et pourra intervenir, le cas échéant, auprès des directeurs d'établissements, pour que ne soit pas oublié le côté étudiant de nos fonctions.

Le conseiller universitaire pourra faire en fin d'année un rapport sur les M.I.-S.E., rapport qui serait mis dans le dossier lors des Commissions paritaires et aurait la même autorité que celui des chefs d'établissements.

Cette institution est nécessaire si l'on veut que les M.I.-S.E., A.E.-M.A. instituteurs... puissent réellement suivre des cours et avoir une place dans l'enseignement supérieur, en cessant d'être l'étudiant marginal, l'étudiant demi-part, l'étudiant sous-développé, si l'on veut que la promotion sociale ne soit pas un vain mot dans notre enseignement supérieur, si l'on veut que notre fonction d'étudiant surveillant ne soit pas vidée de son caractère.

Cette institution n'existe encore qu'à l'état de projet, elle devra être précisée et améliorée. Pour ce faire, nous sommes en contact avec la section de l'Enseignement supérieur et des administrateurs du S.G.E.N. (encore un avantage du « syndicat général »).

D'autre part, plusieurs camarades de l'Enseignement supérieur tenteront à la prochaine rentrée scolaire de réaliser cette expérience des conseillers-universitaires. Il faudra qu'à leur effort, répondre un effort parallèle des M.I.-S.E.

Cette institution n'est encore qu'à l'état de revendication. Elle va de pair avec cette autre revendication essentielle de l'abaissement d'horaire et de l'augmentation de la liberté hebdomadaire.

Nous devons nous battre sur ces revendications, qui bien qu'étant des revendications de catégorie, n'en rentrent pas moins dans le cadre d'une amélioration générale de la fonction enseignante.

Georges CONSTANTIN.  
M.I. Lycée Vaucanson, Grenoble.

## Une session "Jeunes" à Bierville

Dans le cadre enneigé de la maison de la C.F.D.T. à Bierville s'est tenu la session « Jeunes » du 27 au 30 décembre : pendant trois jours syndicalistes « en herbe », militants, responsables académiques et nationaux des jeunes instituteurs, M.I.-S.E., I.P.E.S.-C.P.R., A.E.-M.A. ont travaillé, échangé, discuté fort tard dans une ambiance sympathique et laborieuse.

Cette session, préparée et dirigée de main de maître par notre camarade Bourdaillet de Brest, était surtout axée sur l'engagement universitaire et le travail des jeunes dans les U.D. et U.L. C.F.D.T., ainsi que sur le rôle d'un syndicat général d'enseignants au sein d'une centrale ouvrière, sans oublier certains aspects de la réforme de l'enseignement et un topo sur les circuits économiques.

Devarieux, S.A. de Caen, ouvre le feu en nous parlant des problèmes du S.G.E.N. dans l'enseignement public. Ce topo fut suivi d'un débat très animé sur le rôle du syndicat général dans la vie de la nation.

Barreau, de la Faculté des Lettres de Strasbourg, nous a parlé des relations étudiants-professeurs en insistant sur les difficultés de celles-ci surtout si les étudiants ont un emploi à côté. Goudeau, ancien président de l'A.G. des étudiants de Tours, nous a exposé les problèmes du syndicalisme en faculté, le rôle de l'U.N.E.F. et ses revendications actuelles, en insistant sur le travail fructueux qui peut résulter des rencontres entre jeunes du S.G.E.N. et l'U.N.E.F.

Après cette série d'exposés, le secrétaire de l'U.D. du Loiret, et Maire, secrétaire de la Fédération des Industries chimiques C.F.D.T., ont évoqué les rapports du S.G.E.N. avec les autres fédérations de la C.F.D.T., le

rôle que les jeunes peuvent jouer dans les U.D. et les U.L. ainsi que les perspectives d'avenir de la C.F.D.T. ; aboutir à une « planification démocratique », au « socialisme démocratique » permettant la participation réelle, efficace et consciente de tous les salariés à la gestion de l'entreprise, de l'économie et de la société, ainsi qu'une juste répartition des ressources.

Durant la dernière veillée, le camarade Azli, de l'U.G.T.A., développa les succès et les espoirs de la coopération franco-algérienne.

Les commissions par catégorie (1<sup>er</sup> degré, M.A., I.P.E.S., M.I.-S.E.) ont permis lors de débats animés, parfois même passionnés, de soulever les problèmes inhérents à chaque section.

Le bureau national M.I.-S.E. a plus particulièrement axé les débats sur l'action revendicative, sur l'organisation des sections académiques et d'établissement, sur les dispositions à prendre pour améliorer l'intégration des M.I.-S.E. à la vie universitaire (conseillers universitaires, G.T. U.). Il a parallèlement, au cours d'échanges avec des M.I.-S.E. venus de toutes les académies, mis en valeur la nécessité d'élaborer un nouveau statut tenant compte des modifications du travail en faculté et de l'attribution éventuelle d'une allocation d'études.

En résumé, une session trop courte, mais enrichissante, surtout pour les jeunes qui veulent approfondir leur option syndicale et constatent concrètement que le S.G.E.N. avec la C.F.D.T. est un syndicat jeune, dynamique et démocratique.

Yolande OLIVAREZ,  
M.I. Lycée Chopin,  
Nancy.

## CASSE-COU !

SUITE AU B.N. DU 14 JANVIER 1965

Nous nous proposons de publier une série d'articles illustrant la plate-forme revendicative adoptée par le B.N. des lycées du 14 janvier. Aujourd'hui, G. CLERGEOT introduit le sujet en dénonçant le péril couru par l'enseignement français. La semaine prochaine, L. CARTIER étudiera le premier point : « Amélioration des conditions de travail » et présentera les remèdes proposés par le S.G.E.N.

« L'enseignement français qui, en Europe, a fait notre fierté est aujourd'hui en péril parce qu'il n'est plus adapté. L'expansion démographique et la démocratisation de l'enseignement ont des conséquences pédagogiques considérables. »

Telles ont été les paroles prononcées dernièrement par M. Fouchet devant des enseignants, alors qu'il était à Grenoble en compagnie de quelque 3 000 C.R.S. Quel beau sujet de dissertation dont on peut soutenir indifféremment la thèse ou l'antithèse !

## NOTRE FIÈRE

Effectivement, l'enseignement secondaire, traditionnel ou technique, par sa diversification et son esprit de formation désintéressée, a été unique en Europe et peut-être même dans le monde. Est-ce par hasard que le Lycée français d'Hanoï a survécu aux douloureux événements d'Indochine ? Pensons aussi à la continuité de l'enseignement français à travers tous les aléas, les atermoiements politiques, les drames et les tortures qui ont conduit à l'Algérie d'aujourd'hui.

Par contre, il n'y a pas lieu d'être fier lorsqu'on refuse le détachement d'enseignants dans ces pays pour des raisons administratives ou d'opportunisme politique. En septembre 1963, nombreux furent nos collègues qui eurent à connaître ces difficultés de détachement ; qu'on se rappelle aussi octobre 1958, lorsque le gouvernement dissua des enseignants français de rejoindre leur poste dans la Guinée non conforme de M. Sékou Touré tandis que la Côte d'Ivoire de M. Houphouët-Boigny (alors ministre d'Etat du gouvernement français) pouvait disposer d'enseignants en surabondance.

## EN PERIL

Certes, l'enseignement français est en péril, mais les causes n'en sont pas son inadaptation. Il est en péril parce que l'Etat abdique cette responsabilité constitutionnelle qui consiste à garantir l'accès de TOUS à la culture, abdication au profit d'organisations confessionnelles privées ou de groupes d'intérêts profes-

sionnels et au détriment d'un développement rationnel des structures de l'Education Nationale. L'enseignement est en péril lorsqu'on se propose de saboter la formation des maîtres en décrétant une pseudo-licence en deux ans. L'enseignement est en péril lorsqu'un ministre semble vouloir ignorer que les conditions de travail entraînent chez les maîtres un accroissement du nombre des maladies nerveuses. L'enseignement est en péril quand l'insuffisance des traitements ne permet pas le recrutement d'un personnel qualifié. L'enseignement est en péril lorsqu'un ministre se permet de négliger les avis autorisés et sensés du Conseil Supérieur de l'Education Nationale et que, envers et contre tout, il décrète des mesures parcelaires sans plan de réforme apparent ou avoué.

Mieux que quiconque, les enseignants de tous grades sont conscients des nécessités d'une adaptation à l'explosion scolaire. Encore faut-il que cette réforme soit pensée et ne consiste pas en une succession d'empirismes et d'expériences dont les cobayes sont les maîtres, les étudiants et les élèves. Bien que M. Pompidou ait admis naguère que le marché de l'emploi exigeait une transhumance du « matériel humain », nous ne saurions admettre, nous, que le « matériel adolescent » soit un objet d'expériences pour apprentis sorciers.

## CONSEQUENCES

L'orateur de Grenoble a eu raison de souligner les conséquences financières ayant les conséquences pédagogiques : car il est vrai que les premières impliquent les secondes. Un élève moyen de troisième comprendrait facilement que la qualité des maîtres ne doit pas être inversement proportionnelle au nombre d'élèves, mais que le nombre des maîtres qualifiés doit être proportionnel aux effectifs scolaires. Les paroles de M. le Ministre prouvent qu'il admet cette évidence et nous espérons qu'enfin ses actes seront conformes à ses paroles : les conséquences financières ne sont qu'un préalable aux conséquences pédagogiques. Recruter des enseignants qualifiés, dédou-

bler les classes surchargées, ce sont des problèmes financiers ; mais on imagine facilement les conséquences pédagogiques résultant d'une sous-qualification des maîtres et nous connaissons le « rendement » pédagogique dans une classe de 35 à 40 élèves, ou plus !

Récemment, la télévision montrait à ce bon public une école modèle, nouvellement reconstruite, comportant tous les moyens offerts à la rédaction moderne : espace, stades, salles de conférences, laboratoires de langues, rien n'y manque ; il s'agit de Saint-Cyr. Une école qui veut former des hommes n'a-t-elle pas droit aux mêmes moyens que celle dont l'objectif consiste à dresser les futurs officiers ?

Oui, notre enseignement était unique en Europe. Parce qu'on n'a pas voulu y mettre le prix, il est à la veille d'en devenir le plus médiocre et le plus anarchique désorganisé. Il est peut-être simple de supposer en décembre 1964 le probatoire de juin 1965, mais il n'est sûrement pas plus difficile de prévoir ce qui se passera en 1970 alors que, dans le cadre du Marché commun, nous nous trouverons devant le libre échange de la main-d'œuvre : quelle sera alors l'équivalence internationale de la sous-licence Fouchet ? Comment nos techniciens pourront-ils rivaliser avec les techniciens étrangers ? Le cadre actuellement vide des instituts de formation professionnelle supérieure aura-t-il un contenu réel adapté aux étudiants qu'il doit recevoir ? Autant de questions, autant de raisons d'inquiétude.

Cette réforme de l'enseignement que chacun souhaite doit tenir compte de l'expansion démographique et de la démocratisation de l'enseignement, mais aussi des incidences économiques et politiques plus lointaines, et ne doit pas relever d'une politique à la petite semaine où les décisions successives incohérentes conduisent à une véritable anarchie. Mais une authentique réforme entraîne des choix politiques et budgétaires sur lesquels l'histoire jugera la V<sup>e</sup> République.

G. CLERGEOT.

## ACTION REVENDICATIVE DANS LES LYCÉES

Le Bureau national des Lycées du 14 janvier 1965 (voir S.U., n° 354) a proposé des moyens d'action destinés à faire aboutir les revendications des enseignants. Il a mandaté L. Cartier pour prendre contact avec les organisations syndicales en vue d'une rencontre intersyndicale au cours de laquelle seraient arrêtées les modalités d'une action éventuelle.

Le 18 janvier, L. Cartier a écrit à Dhombré pour lui proposer cette rencontre. Aucune réponse officielle n'a encore été faite mais nous savons par des contacts officieux que la C.A. du S.N.E.S. se réunit au début de février et qu'elle doit discuter ces questions. Il serait en effet souhaitable que les conditions de déroulement et d'arrêt de la grève fasse l'objet d'un accord préalable. Nous espérons que le S.N.E.S. aura autant que nous le souci de réaliser ce *front syndical uni* de tous les enseignants sans lequel il ne saurait y avoir d'action efficace.

En attendant, le Bureau national des Lycées a décidé de ne pas s'associer à la mesure conservatoire prise par le S.N.E.S. au sujet des notes de compositions. En réservant son attitude, le Bureau des Lycées a conscience d'être dans la ligne de la résolution du Comité national du 10 novembre 1963.

## QUELQUES CONSEILS PRATIQUES

1. - **Correspondance** : Utilisez le format standard 21 x 27 qui permet tous les classements.

- ne traitez qu'une seule question par feuille,
- utilisez le recto seulement,
- répétez sur chaque feuille vos noms, prénoms, qualité, adresse, établissement et surtout votre **SPECIALITE ou DISCIPLINE**.

2. - **Adressez-vous par principe**, sauf en cas d'urgence, à votre secrétaire d'établissement qui peut très souvent vous répondre immédiatement.

Les secrétaires départementaux, le secrétaire académique peuvent résoudre pour vous un grand nombre de questions. Evitez-nous la correspondance avec eux et faites ainsi gagner du temps à vous et à nous.

3. - **Un fort pourcentage des questions** qui nous parviennent trouvent leur réponse dans le « *Vade mecum* » de votre catégorie d'enseignement. Servez-vous-en !

## Informations - Actualité - Informations - Actualité

## au B.O. des lycées

## I. — DISPOSITIONS GENERALES

Convocation des collèges électoraux en vue du renouvellement des conseils académiques des académies de Caen, Lille et Reims et de la constitution des conseils académiques des académies d'Amiens et de Rouen.

Arrêté du 31-12-1964, « B. O. » n° 3, p. 136.

## II. — EXAMENS ET CONCOURS

## a) ECOLES NORMALES SUPERIEURES

Programmes des épreuves du concours d'entrée à l'Ecole normale supérieure et à l'Ecole normale supérieure de jeunes filles (section des sciences).

Arrêté du 12-1-1965, « B. O. » n° 3, p. 153.

Nombre des élèves à admettre à l'Ecole normale supérieure et à l'Ecole normale supérieure de jeunes filles à la suite du concours de 1965.

Arrêté du 12-1-1965, « B. O. » n° 3, p. 154.

Epreuve écrite de sciences physiques du concours d'entrée en section A 1 de l'Ecole normale supérieure de l'enseignement technique.

Circulaire du 11-1-1965, « B. O. » n° 3, p. 160.

## b) AGREGATION

Equivalence du certificat d'études supérieures de méthodes probalistes et physique mathématique avec un diplôme d'études supérieures en vue de l'inscription à l'agrégation de mathématiques.

Arrêté du 6-1-1965, « B. O. » n° 3, p. 159.

## c) SURSIS

Candidats au concours de recrutement n'ayant pas effectué leur service militaire.

Circulaire du 6-1-1965, « B. O. » n° 3, p. 161.

## Vive l'Armée !

Une circulaire du 15-1-65 organise les stages probatoires des officiers candidats à un emploi dans l'Education nationale (enseignement général, technique, théorique et industriel, surveillance générale, enseignement d'éducation physique, administration ou intendance universitaire).

Nous vous rappelons la décision du Comité national du 6 juin 1964 : l'acceptation de la fonction de conseiller pédagogique d'un officier est incompatible avec l'appartenance au syndicat.

ECHELLE INDICIAIRE des professeurs licenciés ou certifiés et des personnels assimilés à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1964

Echelons	Indices bruts	Indices nets	Indices nouveaux
1 <sup>er</sup>	340	280	258
2 <sup>e</sup>	390	315	297
3 <sup>e</sup>	420	335	319
4 <sup>e</sup>	455	360	345
5 <sup>e</sup>	485	380	369
6 <sup>e</sup>	510	398	388
7 <sup>e</sup>	550	425	418
8 <sup>e</sup>	605	460	460
9 <sup>e</sup>	665	490	506
10 <sup>e</sup>	725	520	551
11 <sup>e</sup>	785	550	597

## Sur le bloc-notes du secrétaire d'établissement (et des responsables départementaux)

• **REUNIONS.** — La réunion est la base de toute vie syndicale. Elle seule permet la confrontation des points de vue individuels et l'élaboration des positions collectives qui ont seules droit de cité dans le syndicalisme ; elle est indispensable au fonctionnement de la démocratie comme à l'information et à la formation des syndiqués ; sans assemblées, une organisation ne serait qu'un semis d'adhérents. C'est par le rythme et la qualité des réunions de base que les militants peuvent faire d'une section une véritable cellule de la vie syndicale. Ni conversation, ni correspondance, ni presse, ni référendum, ni circulaire ne remplacent les réunions qui sont le caractère original des organisations syndicales.

Se rappeler qu'il fut un temps --- et dans certains points du monde, il en est ainsi de nos jours --- où les réunions étaient interdites !

• **FICHIER-ARCHIVES DE LA SECTION.** — Avec le matériel de propagande et de fonctionnement (fiches, mutations, etc.), les archives et le fichier se transmettent de secrétaire à secrétaire, lui fournit ainsi une partie de ses armes. Votre expérience actuelle est communicable à votre successeur. La continuité du travail syndical en dépend.

• **COURANT ASCENDANT.** — Réunion de section → réunion locale (établissements d'une ville) → bureau départemental (et assemblée) → bureau académique (et congrès)

→ Comité national (justement, quand a lieu le prochain déjà ?) → Secrétariat général.

• **ET COURANT DESCENDANT :** BNG → C N → SA → SD → SE → Base.

• **PROPAGANDE.** — Il n'est pas trop tard pour recruter : nous venons d'enregistrer un peu partout de sérieux résultats aux élections de M.I.-S.E. aux C.A.P. (académiques) ; voilà des camarades qui donnent, certes, beaucoup de travail, mais s'ils restent dans l'Education nationale, ce seront nos collègues (syndiqués au S.G.E.N. ?), et s'ils n'y restent pas, quel bon terrain pour y faire venir un peu de compréhension pour les difficultés. Le travail réalisé par la section M.I.-S.E. nationale permet de recruter facilement les M.I.-S.E. de votre établissement.

Beaucoup de collègues disaient attendre que la C.F.T.C. ait perdu son C pour venir à nous ; l'ont-ils fait ?

Des élections sont à prévoir prochainement. Le succès de nos candidats dépend de vous, et de vous dépend l'efficacité de notre campagne électorale.

• **PRÉSENCE EN PROVINCE DES PERSONNAGES.** — Nous y pensons toujours, et nous nous efforçons de dégager les temps nécessaires ; mais nous n'avons qu'un seul corps... Marcel MICHEL.

## RELATIONS CULTURELLES

### COMpte RENDU DE L'AUDIENCE DE M. AUBA, A PROPOS DU RECRUTEMENT POUR DES POSTES de la COOPERATION CULTURELLE (Afrique du Nord - Afrique Noire - Madagascar)

Il ressort de cette entrevue que le pays où les besoins en enseignants sont les plus nombreux est l'Algérie ; c'est donc pour ce pays qu'il y a le plus de chances d'obtenir un poste. Au Maroc et en Tunisie, il apparaît que, comme l'année dernière, ne seront recrutés que des non titulaires. Madagascar, bien que très demandé, n'offre qu'un nombre limité de postes. Les disciplines les plus demandées sont le français, les mathématiques et les sciences (physique et chimie). Des souhaits sont manifestés pour l'enseignement technique, mais il n'est pas évident que du côté français les détachements soient toujours obtenus. Dans le 1<sup>er</sup> degré, les besoins sont les mêmes que pour les années précédentes. Pour l'Algérie, s'il se trouve des candidats instituteurs non titulaires, leur candidature ne sera pas acceptée s'ils ne sont pas bacheliers.

Les différentes commissions d'examen des dossiers se réunissent en mai. Elles se composent de représentants des pays utilisateurs (Maroc, Tunisie, Algérie, Afrique Noire, Madagascar), de représentants des ministères français correspondants (Affaires Etrangères, Coopération, Affaires

Algériennes) et de la Direction de la Coopération (Education Nationale). Les décisions sont prises à ce moment-là sans représentants du personnel. Les candidats sont avisés directement de l'acceptation de leur candidature par les soins des ministères.

• Les candidatures doivent être déposées le plus tôt possible, LE DERNIER DELAI ETANT LE 15 AVRIL.

• Il est recommandé d'élargir la demande à plusieurs pays en les précisant par ordre de préférence (exemple : ne pas demander uniquement Tananarive, ni même uniquement Madagascar).

• Toutes les demandes de candidatures doivent être adressées à la Direction de la Coopération - 15, rue Boissy-d'Anglas - PARIS (8) - ANJ. 66-50.

#### REMARQUE :

La Direction du Personnel considère que, en principe, le personnel titulaire doit séjourner au moins deux ans dans le même poste en France avant d'obtenir mutation ou détachement.

## C. E. S.

## C. E. G.

## INDEMNITÉ LOGEMENT

M. Chaze expose à M. le Ministre de l'Education nationale qu'à la suite de la transformation des collèges d'enseignement général en collèges d'enseignement secondaire, les professeurs de C.E.G. devenus professeurs de C.E.G. n'ont pu recevoir des communes les indemnités de logement dont ils bénéficiaient jusqu'alors, conformément aux instructions en vigueur. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour maintenir aux enseignants intéressés les avantages acquis.

**REPONSE.** — Dans l'état actuel de la législation, les instituteurs en fonction dans les collèges d'enseignement général qui font partie intégrante des collèges d'enseignement secondaire doivent percevoir l'indemnité représentative de logement (au taux majoré de 20 %) à la charge de la commune, siège de l'établissement.

« J. O. », débat A. N. du 30 janvier 1965.

## ACADEMIE DE DIJON

**SAMEDI 6 FEVRIER**  
à 20 h 30  
**DIMANCHE 7 FEVRIER**  
à 9 h 30

CONGRES  
ACADEMIQUE  
11, rue Devosges  
à DIJON  
avec

la participation de  
Antoine PROST  
ORDRE DU JOUR PRINCIPAL :  
PROBLEMES PEDAGOGIQUES  
— Bilan des recherches des différentes commissions locales et départementales.  
— Les deux cycles de l'enseignement secondaire.  
— L'orientation professionnelle.  
— La formation des maîtres.  
VENEZ NOMBREUX

## Educ. phys. et sportive

### CIRCONSCRIPTION DES INSPECTEURS PEDAGOGIQUES (REGION PARISIENNE)

Nous informons nos camarades de la répartition actuelle des inspecteurs pédagogiques de la jeunesse et des sports dans la région parisienne :

— Secteurs nord, nord-ouest, nord-est : M. Marchand.  
— Secteurs ouest et sud-ouest : M. Souheyre.  
— Secteurs est et sud-est : M. Lorrain.

### PETITES ANNONCES

ENSEIGNANTS qui désirez louer, acheter, vendre ou échanger ; faites vos petites annonces dans « Syndicalisme Universitaire ».

## CHRONIQUE PÉDAGOGIQUE

## Langues vivantes : Mythe et réalité

Le sujet n'est pas nouveau, il est même si à la mode qu'il fait partie des problèmes d'actualité au même titre que le prix du bœuf car chacun sait que les langues étrangères sont beaucoup plus mal enseignées en France qu'ailleurs, que tous les touristes étrangers, ceux d'outre-Manche notamment, parlent notre langue avec le pur accent du Val de Loire, et que tout cela c'est la faute des professeurs : haro sur le baudet !

On me permettra de penser différemment et de trouver d'autres causes à l'indéniable malaise des langues vivantes. Et d'abord l'actualité du sujet. « L'honnête homme » de 1964 découvre que les relations internationales existent à tous les niveaux et s'il est un peu borné de surcroit il s'indigne de ne pas comprendre le mode d'emploi d'une machine toute récente et d'importation étrangère alors que ses « études » d'anglais ou de siamois ont été définitivement interrompues il y a vingt ans ou plus. « L'impossible n'est pas Français » nous ressasse-t-on, vanité et illogisme semblent l'être en tous cas. Si l'on s'indigne moins d'avoir oublié les autres matières, c'est que cela « pose » moins : allez donc faire une réciproque de lieu géométrique dans un salon... tandis que parler avec l'accent d'Oxford :

« Ah ! permettez de grâce

Que pour l'amour d'Oxford, monsieur, on vous embrasse ».

Faisons donc table rase des critiques oiseuses et disons tout net que l'esprit humain n'étant jamais un simple réceptacle passif, ce qui importe c'est que des acquisitions de l'adolescence puissent un jour être reprises et développées.

Mais quelles acquisitions ? « La conversation courante » ? Cela ne signifie pas grand-chose, chaque âge, chaque catégorie

sociale a ses sujets favoris et ses manières : « Quand une marquise rencontre une autre marquise... » A la limite il ne reste que la pluie et le beau temps — il est vrai que nos amis Anglais sont des virtuoses dans ce domaine, mais allez faire entendre cela à des élèves du second cycle.

Car c'est à cet âge que le problème de l'enseignement devient aigu. La méthode dite « vivante » et que l'on pratique largement en France ne décroît pas les élèves au début, du moins dans un grand nombre de cas ; il semble même que le cours de langue vivante passionne facilement les élèves de cinquième, mais ce succès n'est pas sans équivoque.

Pour beaucoup d'enfants « c'est différent du reste » ; entendent par là que la classe de langue permet une atmosphère spéciale : possibilité d'agir, de parler souvent, relâchement apparent de la tension intellectuelle qu'imposent d'autres disciplines grâce à une sorte de complicité avec le maître. C'est un jeu auquel l'enfant de dix à douze ans se livre parfois avec délice, parce qu'il offre une occasion merveilleuse : retrouver les assises du monde enfantin — la maison, les jeux, les animaux — mais en s'en détachant par la distance qu'introduit le passage dans une langue nouvelle. En même temps naît un espoir, celui de pouvoir communiquer avec d'autres enfants venus d'ailleurs. C'est l'âge où l'enthousiasme et l'esprit d'initiative se muent facilement en intérêt pour « l'autre » et pour la façon dont il réagit aux mêmes sollicitations (1). Mais c'est à partir de là que les choses se gâtent. Et tout d'abord faute d'échanges avec un pays étranger ; il est vain de s'illusionner, la majorité de nos élèves, ne serait-ce que pour des questions d'habitat, ne peut espérer faire rapidement un séjour en Grande-Bretagne par exemple. Or, le cours de langue, si vivante soit-il ne pourra jamais remplacer la réalité quotidienne avec ses imprévus et ses apprentissages par « essais-erreurs ». A quoi bon développer les éléments d'un dialogue qui apparaît impossible ? Dès la quatrième, surtout avec des élèves assez âgés, la méthode directe s'essouffle, les moyens audio-visuels ne suffisent pas et le cours de langue risque de tourner à la cacophonie expérimentale. Parallèlement, en effet, les préoccupations dominantes de l'élève changent ; l'univers familial perd de son intérêt au profit d'un monde plus vaste où les questions scientifiques, sociales, politiques occupent la première place. Un an ou deux plus tard cessera la connaissance du « moi » réalisée à travers la connaissance du monde qui prédominera. Que faire alors ?

## ACTION — REVENDICATIVE

## Relèvement des débuts de carrière du cadre A

### Assistants des Observatoires et des Instituts de physique du globe

Echelon	Jusqu'au 30-9-1964	compt. du 1-10-1964	Différence
1	203	228	+ 25
2	233	258	+ 25
3	268	289	+ 21
4	300	315	+ 15
5	333	342	+ 9
6	379	379	0
7	426	426	0
8	460	460	0

### Inspecteurs d'orientation d'O.P.

Echelon	Jusqu'au 30-9-1964	compt. du 1-10-1964	Différence
10	574	574	0
9	536	536	0
8	502	502	0
7	463	463	0
6	426	426	0
5	388	392	+ 4
4	350	358	+ 8
3	311	327	+ 16
2	274	297	+ 23
1	228	258	+ 30

### Directeurs de Centre d'O.P.

Echelon	Jusqu'au 30-9-1964	compt. du 1-10-1964	Différence
Clas. exc.	521	521	0
9	483	483	0
8	456	456	0
7	426	426	0
6	395	395	0
5	365	365	0
4	344	342	- 2
3	304	319	+ 15
2	274	297	+ 23
1	228	258	+ 30

## CAISSE DE SOLIDARITÉ

S.G.E.N. - C.C.P. Paris 8776-95

Suivre l'évolution psychique de l'adolescent et lui proposer en langues étrangères le vocabulaire abstrait dont il se grise si facilement ? Nous voilà loin de la méthode active. Le danger c'est aussi que ce nouveau vocabulaire, assez technique — celui de l'explication de texte par exemple — se prête mal à des exercices multiples. Pourtant, il n'est pas douteux qu'il faut absolument maintenir ou raviver la curiosité : à chacun d'utiliser les moyens qui lui sembleront propres à faire sentir qu'une langue vivante est celle d'une communauté passée et présente. Plus que jamais le professeur doit rester libre du choix des sujets, des méthodes, et de la langue : ce qui est possible avec une classe bien entraînée, où la majorité des élèves a fait un ou deux séjours dans une famille anglaise, ne le sera pas dans une classe de première, où vingt élèves ont commencé leur scolarité en quatrième d'accueil ; ce qui ne signifie nullement que les seconds soient inaccessibles à la poésie de Shelley, mais qu'il faut la leur présenter différemment. Evidemment l'étude de la langue étrangère se trouvera ainsi placée sous un angle différent mais honnêtement peut-on espérer passer deux ou trois heures par semaine à faire répéter les mêmes enfantillages sous prétexte que la plupart des candidats aux examens ont oublié ce qu'ils savaient en cinquième ? Personnellement, je crois que cela n'est pas sérieux, et les résultats semblent l'avoir suffisamment prouvé. Une heure hebdomadaire de conversation, par groupes, comme ceux de Travail Dirigé, par exemple, devrait suffire au niveau du 2nd cycle. Pour le reste, il faut inventer. Les linguistes ne sont pas dépourvus d'imagination, il importe qu'ils ne se sentent pas ligotés. Il serait bien suffisant qu'un programme minimum, avec possibilité de choix internes, soit délimité pour deux années d'études par exemples. Encore serait-il souhaitable que ce programme indicatif soit déterminé par des enseignants en fonction, qui ont eu la charge de s'adapter aux contrecoups de la réforme actuelle, et non pas imposé artificiellement ; il conviendrait aussi que des maîtres de districts urbains ou ruraux puissent y participer. L'adolescent de la banlieue parisienne et celui qui rentre une fois par mois dans une petite ferme de la Champagne lochoise n'ont peut-être pas les mêmes réactions en langue vivante ; mais ceci est une autre histoire.

P. PENGAULT.

(1) A. Gesell « Youth. The years from 10 to 16. » New York, Harper and Brothers.